

**Commune de Vich, Procès-verbal No 7, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 20 juin 2023 à 20h00**

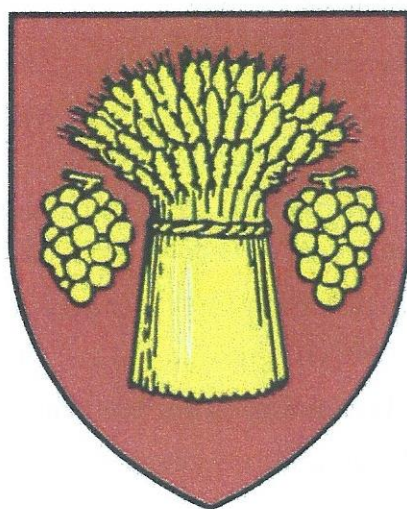


Table des matières

1. Appel nominal	55
2. Adoption du procès-verbal du 06.12.2022.....	55
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	55
4. Préavis n°05/2022-2023 – Rapport sur les comptes et décharge de la gestion pour l'année 2022.....	55
5. Préavis n°06/2022-2023 – Demande de crédit de construction de 120'000 CHF pour les travaux de sécurisation du giratoire de la place Marcel Poncet	56
6. Nomination d'une commission d'urbanisme.....	59
7. Renouvellement des membres du bureau.....	60
8. Rapport intermédiaire de la commission des bâtiments	61
9. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	62
10. Communications Municipales	62
11. Communications du bureau.....	63
12. Divers et Propositions individuelles.....	67
13. Clôture de la séance.....	67

Le **Président** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduite par M^{me} **la Syndique**, ainsi qu'à M^{me} **Mathilde CHEVALLEY** notre boursière communale. Il excuse M. **Richard STOECKLIN** absent ce soir. Il salue également la présence de M^{me} **Marie-Christine FERT** du journal de la Côte.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **28** membres présents sur 38, 8 excusés, 2 absents *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

Le **Président** invite l'Assemblée à se lever pour une minute de silence pour honorer la mémoire de M^{me} **Frances TRITTEN** ancienne Conseillère Générale décédée le 22 novembre dernier entourée de sa famille.

Le **Président** précise que nous utiliserons les cartons de couleurs pour les votes à main levée. Il rappelle que tous les conseillers sont invités à voter et que l'abstention est mieux que de ne pas voter du tout.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06.12.2022.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Aucune. Nous passons au vote.

L'ordre du jour 06.12.2022 est accepté avec 26 OUI, 0 NON, 1 abstention

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions.

M. **Mark TRITTEN** demande si l'ordre du jour va être adapté avec la démission d'un membre de la commission des finances. Le **Président** indique que nous y viendront dans les communications du bureau.

L'ordre du jour est accepté avec 24 OUI, 1 NON, 1 abstention

4. PRÉAVIS N°05/2022-2023 – RAPPORT SUR LES COMPTES ET DÉCHARGE DE LA GESTION POUR L'ANNÉE 2022

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation de ce préavis. Pour l'année 2022, nous enregistrons un bénéfice de 272'326 CHF. Pour la Municipalité le résultat est bon, mais pas exceptionnel. Les revenus couvrent les charges, mais pas d'économie supplémentaire, pas de disponibilité pour accroître les réserves, les comptes 2022 n'ont pas de revenus ni de charges exceptionnelles. En prévisions 2024, le taux d'imposition de la Commune ne sera pas augmenté.

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°05/2022-2023.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°05/2022-2023.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°05/2022-2023 est accepté avec 25 OUI, 0 NON, 2 abstentions
L'Assemblée accepte les comptes et donne décharge à la municipalité pour la gestion de l'année 2022*

5. PRÉAVIS N°06/2022-2023 – DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE 120'000 CHF POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU GIRATOIRE DE LA PLACE MARCEL PONCET

Le **Président** fait une introduction M. **Christian BRONSIL** a été titularisé comme suppléant à la commission des routes, suite à une indisponibilité de M. **Éric PASCHE**. M. **Christian BRONSIL** faisant partie de la commission de gestion, il lui est interdit de siéger dans une autre commission thématique, comme l'indique notre règlement. Sa participation à la commission des routes est pour travailler sur la gestion des affaires communales et en tant que membre dans la commission de gestion, il la contrôle. Il y a donc une certaine incompatibilité. La **Syndique**, par écrit, a exprimé que cette situation ne la dérangeait pas trop et a même félicité l'implication du travail de M **Christian BRONSIL** dans les différentes commissions. Après ce fait annoncé, nous avons, après discussion avec M^{me} le **Préfet**, trois solutions :

1. Soit on passe en force, car après tout c'est l'ensemble du Conseil qui n'aurait pas dû élire M. **Christian BRONSIL** à cette place de suppléant pour la commission des routes. Il y a un risque de recours, et ce serait probablement un recours gagnant.
2. Nous organisons une séance extraordinaire en fin du mois juin pour constituer correctement les membres de la commission des routes.
3. On reporte le préavis à la séance d'octobre prochain.

Le **Président** demande l'avis de la Municipalité et quel est le degré d'urgence de ce préavis, M^{me} **Carol WUERSCH** pense qu'il ne faut pas trop attendre afin d'éviter des coûts supplémentaires car les travaux étaient prévus en même temps que les travaux de la route de Begnins.

Le **Président** précise que le bureau recommande le point 1, c'est-à-dire on passe en force. Il ouvre la discussion.

M. **Claudio GRECO** pense que M. **Éric PASCHE** étant présent ce soir, nous pourrions suspendre 15 minutes la séance et permettre à M. **Éric PASCHE** de délibérer pour le rapport, mais n'ayant pas participé aux discussions, cet exercice est pour lui compliqué.

M. **Cyrille GHISTE** relève qu'on manque cruellement de personne dans les commissions, donc il préconise le point 1 également, avec le passage en force.

M. **Romain HADORN** demande des informations sur le recours ? Le **Président** indique que c'est une lettre qui serait adressée à la Préfecture. Ceci serait donc une décision interne des membres du Conseil Communal. Le **Président** précise qu'il y a plusieurs autres communes dans le district qui autorisent les membres des commissions permanentes à siéger dans d'autres commissions thématiques.

M. **Roger BRAND** partirait du principe, avec le côté pratique des choses, en rejoignant l'avis de M^{me} **Carol WUERSCH** d'effectuer les travaux en même temps que la route de Begnins et donc préférerait le choix du point 1.

Le **Président** demande un vote sur la recevabilité de ce préavis étant donné ce qui vient d'être dit. Nous passons au vote.

Le point 1 est accepté avec légitimité avec 24 OUI, 0 NON, 3 abstentions

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Carol WUERSCH** pour la présentation de ce préavis. Le giratoire pour sa sécurité pose un problème, ainsi que pour les passages piétons avec la sécurité des enfants. Plusieurs solutions ont été recherchées, y compris la pose de gendarmes couchés, mais compliqué avec les poids lourds et le Canton persiste à penser que cette route communale est principale, aux vues de tous ces transports. Le voyer a fait cette proposition présentée dans ce préavis pour ralentir les entrées dans le giratoire et il n'y aura pas d'autres solutions.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°06/2022-2023.

Le **Président** donne la parole à la commission des routes. Lecture du rapport de la commission par M. **Christian BRONSIL**. La commission recommande de refuser ce préavis n°06/2022-2023.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Luigi LONGHI** pense que cette somme est exorbitante ! Vich devra passer à la caisse pour trouver des solutions, alors que le Canton ne propose rien comme déviation. C'est une route communale avec un trafic cantonal ! Il faut trouver une déviation. En ce moment avec les travaux de la sortie de de l'autoroute de Nyon, ainsi que les travaux sur la route de Begnins, les sorties dans Vich sont compliquées. Il ne comprend pas l'intérêt des travaux. Le montant est trop élevé pour faire du rapiéçage. Il souhaite que la Municipalité redemande au Canton une déviation de Vich, qui est devenu une autoroute. La route des Grasses n'est pas refaite et personne ne souhaite la refaire et l'entretenir, alors qu'elle serait idéale pour la déviation de Vich.

M. **Marcel BIEDERMANN** exprime que si par ces travaux on peut sauver une vie d'enfant, d'adolescent ou d'adulte les 120'000 CHF sont justifiés.

M. **Mark TRITTEN** est d'accord avec M. **Marcel BIEDERMANN** et M. **Luigi LONGHI**. La Municipalité est face à un mur avec le Canton. L'imbécillité humaine avec la pression de l'activité professionnelle, de grosses voitures ou tout doit aller vite. Des personnes qui roulent vite, la nuit également, qui prennent malgré tout le sens interdit dans la route de Begnins, ce comportement est de la stupidité, plus on est stupide plus on paye avec des amendes. Il faut faire appel aux organes policiers qu'ils soient plus présents sur la Commune et sur cette route pour pénaliser correctement. Il faudrait peut-être garder ces 120'000 CHF pour offrir une prime aux policiers pour amender correctement.

M. **Luigi LONGHI** trouve que la stupidité humaine est aussi en tant que piéton ou à vélo. Les règles fleurissent chaque semaine et ne sont jamais respectées et pas contrôlées. Il rejoint M. **Marcel BIEDERMANN** et évidemment il ne souhaite pas qu'il arrive un souci sur les passages piétons. Cette somme pourrait servir à faire de la sensibilisation pour les piétons et trouver et motiver des patrouilleurs ?

M^{me} **Belinda SCHAER** pense qu'il faudrait se concentrer sur la route de Begnins qui est problématique, pas les autres entrées du giratoire. La forme ovale pourrait ralentir fortement et on pourrait mettre de l'appoint avec des tonneaux ou des pneus de tracteurs, comme en Angleterre ! M^{me} **Carol WUERSCH** explique que l'étude totale de modification du giratoire est avec un coût de plus de 1 million. La création d'un giratoire demande une étude, les dimensions doivent être respectées pour les bus et les convois. La modification empiètera sur des bâtiments, des maisons privées ce qui demande une étude complète.

M. **Michel PEIRIS** trouve bien que la Municipalité se préoccupe de ce problème au vu de l'inquiétude de la sécurité. Il se souvient d'une étude de la BPA qui avait été faite, les recommandations ont-elles été prises en compte ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'une des recommandations affirmait que le giratoire est trop encombré et qu'il fallait ôter les commerces, pour fluidifier le trafic, les solutions étaient extrêmes ! Ce préavis est une solution simple. Elle rebondit sur l'intervention de M. **Luigi LONGHI** en précisant que c'est une route Cantonale de grande importance, le 30km/h avait été demandé jour et nuit, mais a été refusé car considéré comme une route Cantonale. M. **Michel PEIRIS** revient sur le rapport du BPA avec certaines distances demandées par rapport aux ilots et d'autres recommandations, ont-elles été prises en considération avec la proposition de ce préavis ? M^{me} **Antonella SALAMIN** répond que non nous n'avons pas vérifié car c'est la même personne qui avait refusé le 30km/h à Vich ! Des professionnels, comme le voyer cantonal et l'ingénieur civil se sont penchés sur ce plan pour ce préavis et c'est la dernière chance d'apporter un bénéfice. Elle précise que pour des patrouilleurs il faut deux ou trois personnes pour le tournus, le processus a été lancé à plusieurs reprises et personne n'a JAMAIS répondu. La Municipalité avait même proposé des Pédibus, mais aucune personne ne s'est proposée. On peut avoir de bonne idée, mais après il faut trouver le personnel !

M. **Paul GERBER** indique que ce soir on vote le préavis on sait que le problème est plus large pour trouver la bonne solution. Les travaux proposés ne résoudre pas le problème de sécurité, en déplaçant les ilots de quelques 40 centimètres. La déviation de Vich c'est un autre problème non traité dans ce préavis.

M. **Didier PLUSS** demande les dimensions des zones de rétrécissement et la hauteur des trottoirs infranchissables ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que la route n'en sera pas beaucoup rétrécie, mais c'est surtout l'angle d'entrée qui sera modifié. Pas de réponse sur la hauteur des bords.

M. **Paul GERBER** explique que les bords et ilots changeront avec un côté infranchissable et l'autre côté avec un bord incliné franchissable. M. **Jean-Pierre SUTTER** précise que le même giratoire sur la route de Gland n'empêche pas les voitures de passer sur ces semi franchissables. Il pense que cette manière de faire et ces travaux proposés ne changera rien du tout à la sécurité.

M. **Stéphane TOMASSO** pense que pour le passage piéton, si la vitesse reste inchangée, le fait de modifier l'angle d'entrée du giratoire ne servira à rien. Les passages piétons devraient être plus bas sur la route. M^{me} **Antonella SALAMIN** rappelle que cette solution est selon le voyer viable, elle permet réellement de sécuriser ce giratoire. On peut y croire ou pas ! Elle entend que tous ce qui a déjà été demandé ressort, faire une déviation, mettre des feux, mettre un gendarme couché, ôter le giratoire etc. Le Canton ne nous laisse pas faire ce qu'on aimerait. Il n'y aura pas de déviation de Vich, ni de gendarmes couchés. Cette somme est importante mais elle peut vraiment permettre de sécuriser ce giratoire.

M. **Cyrille GHISTE** demande si on veut sécuriser la circulation routière ou la circulation des piétons ? Pour les piétons il existe des bornes qui flashent pour indiquer le passage des piétons et demande s'il n'existe pas des solutions techniques alternatives pour la sécurisation des passages piétons ? Ce système existe dans le sud de la France et le flash permet de faire ralentir les automobilistes. M. **Jean-Pierre SUTTER** rappelle qu'auparavant à chaque entrée de giratoire, il y avait des panneaux lumineux pour indiquer le passage des piétons, utilisé à la sortie des classes. Ces derniers n'étaient pas autorisés par le Canton, mais certaines communes ont résistés (Je crois ?). Une solution pour sécuriser les piétons, un passage souterrain (rires).

M. **Claudio GRECO** demande quelle est la largeur minimale que l'on doit garder sur l'axe Begnins-Gland ? M^{me} **Carol WUERSCH** répond que l'étude faite démontre que tous a été calculé pour un 3.50 mètres.

M. **Mark TRITTEN** demande à notre boursière, combien coûte les frais d'entretien du rond-point ? Il n'y en a pas. On pourrait imaginer économiser 120'000 CHF du budget communal et les investir dans la sécurité, en entravant la circulation à certains horaires avec des « fausses » réparations de la fontaine et même de manière fictive avec des barrières blanche et rouge pour avancer dans le cheminement d'une solution.

M. **Michel PEIRIS** demande si une piste cyclable avec ces dimensions est envisageable ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que la route de Begnins est refaite pour créer une piste cyclable, nous ne pouvons pas faire des pistes cyclables sécurisée, il n'y a pas la largeur, mais la piste cyclable sera uniquement sous forme de marquage au sol.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°06/2022-2023 est refusé avec 10 OUI, 14 NON, 3 abstentions

6. NOMINATION D'UNE COMMISSION D'URBANISME

Le **Président** précise qu'en tant que citoyen il doit se récuser. M^{me} **Antonella SALAMIN** a indiqué que le premier travail de cette commission sera sur une zone réservée qui les concerne directement et exclusivement, lui et son épouse. M^{me} **le Préfet** sur un autre sujet avait insisté sur l'exclusivité, s'il y avait plusieurs propriétaires, la récusation ne s'appliquerait pas, mais dans ce cas particulier, ce n'est pas le cas. M. **Charles de MESTRAL** quitte la salle et M. **Christian BRONSIL** en tant que vice-président prend le rôle de **Président**.

M. **Christian BRONSIL** donne la parole à la Municipalité pour des explications sur le besoin de cette commission. M^{me} **Carol WUERSCH** explique qu'il y a deux tâches, le PACOM (plan d'affectation communal) qui consiste à revoir tout le territoire, regarder la qualité naturelle, l'environnement etc. Pour le futur vérifier les règlements, prochainement le règlement de Police sera revu en totalité. L'autre tâche sera la stratégie régionale de notre gestion des zones d'activités. Le Canton a mandaté Région de Nyon pour organiser avec les 47 communes ces zones d'activités. La première séance avec la commission se fera avec notre urbaniste. L'intérêt du village est de mise pour cette commission et le travail sera conséquent, pour le futur de Vich sur les 15-20 ans prochain.

M. **Claudio GRECO** demande que tous les quartiers de Vich soient représentés dans cette commission pour avoir un équilibre de défendre les intérêts.

M. **Jean-Pierre SUTTER** propose de constituer cette commission avec cinq personnes, au lieu de trois membres et un suppléant, cette demande est validée par la Municipalité, car c'est une demande de l'urbaniste. Les cinq personnes faciliteront également la représentation des quartiers de Vich. Le **Vice-Président** demande si l'Assemblée s'oppose à ce qu'il y ait cinq personnes, ce n'est pas le cas.

Le **Vice-Président** demande des candidats : M. **Maurice MEYER** est candidat, il a démissionné de la commission des finances, l'ODJ aurait dû être modifié. Le président de la commission des finances, M. **Mark TRITTEN** a accepté sa démission. Il l'a transmise au bureau, il y a deux jours, la démission est acceptée et il faudra au mois d'octobre prochain le remplacer.

M. **Christian BRONSIL** demande aux candidats pour cette commission de bien vouloir se lever et donner une indication de leur provenance de quartier de Vich.

M. **Maurice MEYER**, quartier du centre
M. **Roger BRAND**, rte des Montagnes, zone dans les bois
M. **Michel JARRAUD**, quartier la Bassire
M. **Romain HADORN**, quartier de l'Eglise
M. **David MURITH**, quartier du centre
M^{me} **Valérie GUVEN**, quartier Gaudenies, comme suppléante

Ils sont élus par applaudissements

Retour en salle de M. **Charles de MESTRAL** qui précise un point technique, M. **Maurice MEYER** a bien transmis sa démission de la commission des finances, entendant par-là, qu'il se porterait candidat pour la commission d'urbanisme. Sa démission est acceptée et au mois d'octobre prochain il faudra faire une élection pour un membre de la commission des finances.

7. **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU**

M. **Charles de MESTRAL** ne sollicite pas un nouveau mandat en tant que **Président**. Il ressent le poids de l'âge et il avait évoqué ce retrait avec M^{me} **le Préfet** et M^{me} **Valérie ZEENDER** en janvier dernier. A la suite de réflexion au sein du bureau du conseil, ce dernier vous propose la candidature de notre **Vice-Président** M. **Christian BRONSIL** comme nouveau **Président**, pas d'autre candidat.

Président M. **Christian BRONSIL** est élu par acclamations
Vice-Président M. **Mark TRITTEN** est élu par acclamations

Sont reconduit en bloc :

Scrutateurs M^{mes} **Belinda SCHAER** et **Sao DANZ** sont élues par acclamations
Scrutateurs M. **Didier PLUSS** et M. **Jean-Pierre SUTTER** sont élus par acclamations
suppléants

M. **Christian BRONSIL** démissionnera de toutes les commissions et délégations auxquelles il fait partie. L'élection d'un membre de la commission de gestion et des routes, ainsi qu'un délégué pour l'AISE sera pour le mois d'octobre.

8. RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS

Le **Président** donne la parole à la commission des bâtiments. Lecture du rapport intermédiaire de la commission par M. **Claudio GRECO**.

Le **Président** précise deux choses techniques à la suite de ce rapport. Le conseil ne peut être convoqué que par la Municipalité ou si un 1/5 des membres (soit huit conseillers) le demande et non pas par le bureau.

Le service géologique suisse avait demandé des cartes à l'échelle de 25 millièmes. Celle de Vich existe et une coulée d'argile passe sous Vich, à environ deux mètres de profondeur sous terre, sous sa propriété, celle de M. **TRITTEN**, qui créent des venues d'eau en cas de fortes pluies et ce n'est donc pas étonnant de trouver de l'eau sous la Maison du Tilleul.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Michel PEIRIS** demande les raisons sur la contestation du bail des locataires ? M. **Jean-Claude BISSAT** répond que suite à la conciliation de l'an passé, il y a eu une prolongation jusqu'en 2024 des loyers, les locataires avaient contestés cette décision. Ceci a amené à aller au Tribunal des Baux et une séance est prévue en septembre. Il remercie la commission des bâtiments pour son travail.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande où en est le projet de demander un étage supplémentaire sur le bâtiment des Pralies ? M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que plusieurs personnes sont mécontentes de l'occupation des locaux par l'UAPE. Le projet initial prévoyait 24 places, puis 36, mais à la rentrée août 2022, il y avait trop d'enfants inscrits et pas assez de place. La Municipalité a demandé à l'OAJE de pouvoir avoir 48 places. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en plus des accompagnants, environ 50 personnes occupent les locaux. Une étude de faisabilité a été demandée, l'architecte a proposé un étage supplémentaire au forum des Pralies pour mettre l'UAPE. C'est possible, mais uniquement avec cette offre de l'architecte, car sinon il faut recommencer toute l'étude. Le fait de mettre l'UAPE à l'étage ne demandera pas de crédit d'étude supplémentaire, l'étude de faisabilité étudie les critères d'accès, de surface etc. Dès que possible un préavis sera proposé au Conseil Communal. M^{me} **Sao DANZ** demande s'il serait possible de mettre l'administration en haut et de laisser l'UAPE en bas ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que le but est de libérer les locaux du bas, l'administration sera temporairement en bas dans les locaux UAPE actuel, durant les travaux de la Maison du Tilleul et retournera ensuite dans les locaux actuels et libérera un espace qui pourra être utilisé pour des cours, ou des autres activités et pour les associations, pour autant que l'UAPE n'aie pas besoin de places supplémentaires qui resterait à 48, ceci en relation avec la population grandissante. L'UAPE à l'exclusivité des locaux dans un bâtiment pour la sécurité des enfants, c'est une norme de l'OAJE.

M. **Christian BRONSIL** sait que les places pour les UAPE pour 48 enfants est déjà trop petite et peut être envisager plus grand directement avec les 60 places ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que partir immédiatement sur 60 places est compliqué, les UAPE demandent beaucoup d'espace, avec des surfaces pour les enfants, des WC etc. Mais éventuellement déjà réfléchir, la Municipalité garde cette remarque pour la prochaine discussion avec la Directrice de l'UAPE. Normalement sur Vich, il n'y aura pas de nouvelle construction, donc la population ne devrait pas trop augmenter.

M. **Mark TRITTEN** pourquoi ne pas faire la Municipalité dans cette salle des Pralies et vendre la Maison des Tilleuls et l'ancienne salle communale. Vendre le patrimoine qui tient

à cœur aux anciens villageois, mais qui n'apporte finalement pas grand-chose, si ce n'est des coûts de rénovations. M^{me} **Antonella SALAMIN** informe que le crédit d'étude pour la Maison du Tilleul a été adopté et que c'est avec ce crédit que cette question aurait peut-être dû se poser. Cette Maison du Tilleul est un patrimoine de notre village, donc il faudra aller jusqu'au bout du processus et éventuellement pouvoir la vendre.

9. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE

- Arrêté d'imposition 2024
- Complément de financement pour le plan d'affectation communal
- Règlement général de police

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que la Commune a reçu un don. Ce sont trois gravures qui représentent des femmes, réalisées par l'artiste M. Marcel PONCET, C'est un don de M^{me} Nicole COUVREU et M^{me} Nathalie PORTIER qui seront en principe mise en valeur dans la nouvelle salle de Municipalité.

La famille Louis SCHACHER a qui appartenait la scierie de Begnins, a donné la parcelle 13 de 445 m² zone de forêt, pour 1CHF symbolique et la Municipalité prend en charge les frais de notaire, ainsi que la parcelle 26 de 3918 m² zone de forêt, pour 1CHF symbolique et la Municipalité prend en charge les frais de notaire, Les deux sessions ont été faite avec le préavis 02/2021-2026 - autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles pour la législature 2021-2026. La Municipalité remercie les successeurs de la famille Louis SCHACHER pour ce don. La Commune a pu acquérir un peu de plus de zone de forêt et c'est important.

Un mot sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, après plusieurs mois de discussion, le Conseil d'Etat et les deux associations faitières qui représentent les communes vaudoises ont abouti à un accord qui prévoit un rééquilibre financier en faveur des communes et une diminution de la facture sociale. Le 27 juin, l'union des communes vaudoises aura son assemblée générale et elle devra approuver ou non cet accord, ainsi que l'ATCV qui aura son assemblée le 22 juin prochain. Le mode de calcul change, mais in fine c'est positif pour la Commune de Vich, car la nouvelle péréquation ne sera plus liée à la valeur du point d'impôt.

M. **Jean-Claude BISSAT** précise que la fête du 1^{er} août aura lieu en collaboration avec les associations locales. Il y aura un orateur M. **Michel JARRAUD** qui parlera du climat, mais également le défilé des enfants avec les lampions à LED. Pour ce qui est des feux d'artifices, pour l'instant nous ne savons pas s'ils seront autorisés ou non.

M^{me} **Antonella SALAMIN** parle à la place de M. **Richard STOECKLIN** qui avait présenté le réseau d'eau sous pression en octobre dernier. Réunion avec Gland, des difficultés juridiques et contractuelles, l'avance pour ceci est lente et le préavis sera probablement pour 2024.

M^{me} **Carol WUERSCH** suite à l'intervention de M. **Luigi LONGHI** lors du dernier conseil en décembre, elle a effectué des recherches et la Commune a pu créer un parc à chien, sur l'ancien stand de tir, avec environ 1000 m². Les travaux vont commencer prochainement.

Les bornes de 22Kw de recharge pour voitures électriques se situeront devant la voirie. Le contrat est signé, mais le délai de livraison est long, mais probablement autour du mois de septembre. M. **Michel PEIRIS** demande où est l'ancien stand de tir ? Il se situe à l'entrée du

chemin des Montagnards. M. **Jean-Pierre SUTTER** demande quel est l'équipement prévu sur ce parc ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que c'est une barrière pour que les chiens ne s'échappent pas et éventuellement une table et des bancs pour créer un espace convivial

M. **Marcel BIEDERMANN** demande quels sont les frais d'entretien pour ce parc ? Et quels sont les règlements spécifiques ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique qu'il n'y aura pas de frais d'entretien, la tonte sera faite par les employés communaux. Nous espérons ne pas avoir besoin de règlement et que les gens se comportent bien, mais un règlement des responsabilités du maître sera à l'entrée du parc.

M. **Christian BRONSIL** demande si les frais pour les bornes électriques seront à la charge de la Municipalité ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que non, c'est la SEIC qui gère la maintenance et l'installation.

M. **Cyrille GHISTE** précise que la commission de gestion a été informée des acquisitions des parcelles, le 6 juin par la Municipalité, comme le règlement le stipule.

M. **Luigi LONGHI** demande si la date pour les élections complémentaires est connue ? Le **Président** répond que pour l'instant non. Nous avons proposé la date en novembre, car avant ceci il y aura des élections fédérales et M^{me} le **Préfet** ne souhaite pas que ces dates se chevauchent.

M. **Luigi LONGHI** souhaiterait que l'on arrête de parler des 30km/h car le 50km/h n'est déjà pas respecté. Vouloir créer de nouvelles règles, alors que celles en vigueur de le sont pas, ça a le don de l'agacer ! Le danger pour lui est le matin, par exemple par temps de pluie sur la route de Gland, avec un camion qui rase les trottoirs, car le trottoir est à la même largeur que son parapluie ! C'est dangereux ! Le 30km/h la nuit n'est pas respecté et pas contrôlé. M^{me} **Carol WUERSCH** explique que suite à la pose des radars, il y a eu des résultats. Les données n'étaient pas bonnes et beaucoup d'excès de vitesse la nuit. Après ceci la police des radars est venue trois fois faire des contrôles sur la route de Gland, sur 984 voitures, seulement trois véhicules étaient en excès de vitesse, de ce fait ils ne peuvent pas en tirer des conclusions, comme le ressent la population de Vich. Ils sont venus à trois horaires différents de la journée, soit 6h00, 10h00 et 14h00. L'homologation du contrôle des 30km/h de nuit n'existe pas encore.

M. **Mark TRITTEN** s'adresse à tous les membres du Conseil, les sujets sont divers et il y a beaucoup de sujet débattu. Ce soir nous sommes 28 sur 38 membres, la Municipalité et les membres des commissions travaillent durs et il reste 20% de personnes qui ne font pas partie de commission e viennent à ce Conseil Communal en tant qu'auditeurs, mais ce n'est pas une séance d'information, c'est de la démocratie directe. Les 20% devraient apporter également une plus-value et de faire l'effort de se mettre au travail pour leur Commune.

11. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** demande si les délégués des associations veulent faire une intervention devant les conseillers.

-Région de Nyon : délégué M. **Roger BRAND** : Présentation des nouvelles « têtes » au niveau de Région de Nyon :

Direction politique de la législature 2021-2026.

Le Comité de direction est l'organe exécutif de la Région de Nyon. Il est composé de 9 membres représentatifs des différentes sous-régions du district, élus pour 5 ans au début de chaque législature. Il définit les orientations stratégiques du développement régional, conduit les actions et projets mis en œuvre par le Secrétariat régional et soumet les budgets et préavis au Conseil intercommunal.



Frédéric Mani
Président de la Région de Nyon



Pierre-Alain Schmidt
Vice-président et responsable politique de la Communication



Gérard Produit
Responsable politique de la Mobilité



Stéphane Jayet
Responsable politique du Tourisme



Bruno Dard
Responsable politique de l'Environnement



Christine Girod
Responsable politique du Territoire



Paul Ménard
Responsable politique des Finances



Valérie Jeanrenaud
Responsable politique de la Culture et du sport



Olivier Riesen
Responsable politique de l'Economie



La Région en 3 minutes

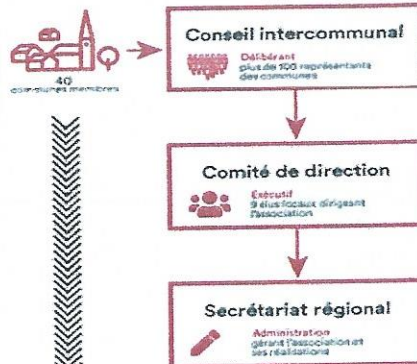
La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Créée en 2004 pour réaliser des projets d'intérêt régional, elle matérialise des synergies entre villes

et villages pour trouver ensemble des solutions à des problématiques dépassant la sphère communale. Elle réduit les coûts et obtient des fonds pour réaliser des projets.

Communes membres

Arnex-sur-Nyon	Grens
Arzier-Le Muids	La Rippe
Begnins	Le Vaud
Borex	Longirod
Bursins	Luins
Burtigny	Marchissy
Bursinel	Mias
Chavannes-de-Bogis	Mont-sur-Rolle
Chavannes-des-Bois	Nyon
Coinsins	Perroy
Coppet	Rolle
Crassier	Saint-Cergue
Dullier	Saint-George
Dully	Signy-Avenex
Eysins	Tannay
Founex	Tartegnin
Genolier	Trélex
Gilly	Vich
Gingins	Vinzel
Givrins	
Gland	

Fonctionnement démocratique



Financement rentable

BUDGET
Les communes membres apportent **CHF 20** par habitant pour composer le budget de la Région de Nyon

FONDS LEVÉS
Grâce à la portée régionale, le Canton et les partenaires ajoutent **CHF 10** par habitant

Confédération, Grand Genève, Etat de Vaud, privés, etc.

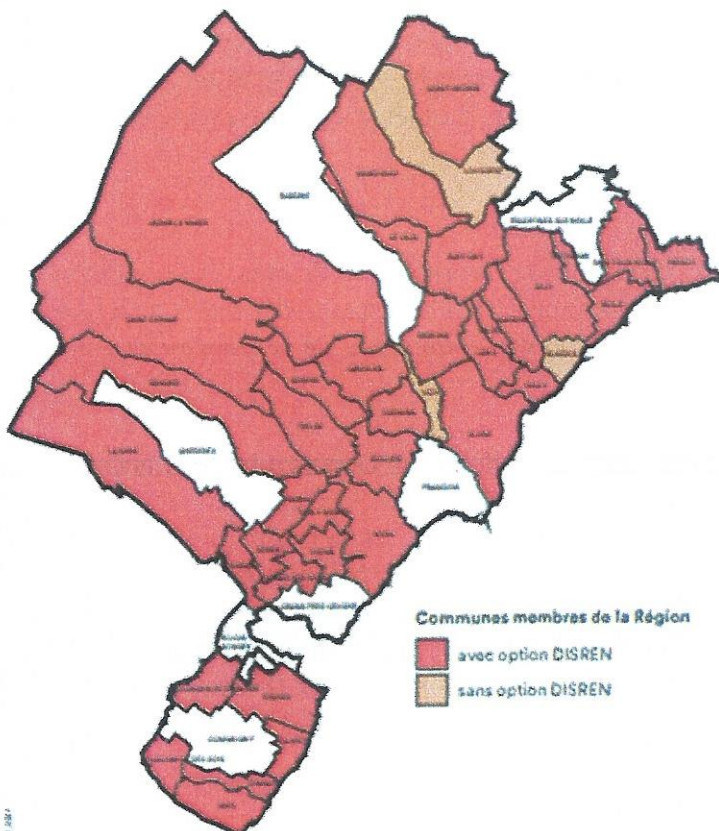
Matières traitées

- ✓ Mobilité
- ✓ Territoire
- ✓ Environnement
- ✓ Économie
- ✓ Tourisme
- ✓ Culture
- ✓ Sport

Moyens de la Région pour financer les réalisations

Budget	ALIMENTÉ PAR 40 communes	→ soutiens accordés à des projets dans le district → fonctionnement de l'association
Fonds pour les transports publics (Fonds TP)	ALIMENTÉ PAR 51 communes <i>(district de Nyon + bassin d'Allaman)</i>	→ aménagements pour les transports publics → nouvelles courses de bus reliant les villes et villages → incitation à utiliser les transports publics
Fonds régional d'équipement touristique (FRET)	SUR MANDAT DE 45 communes	→ développement de projets touristiques → financement de l'office du tourisme
Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)	OPTION CHOISIE PAR 37 communes	→ infrastructures ou équipements d'intérêt régional → adhésion optionnelle pour les communes membres → coût plafonné à 1 pt d'impôt pour les communes adhérentes → projets réalisés : regiondenyon.ch/disren

Territoire couvert



Web et réseaux sociaux

regiondenyon.ch

@ newsletter



f regiondenyon



RegiondeNyon



regiondenyon



regiondenyon



Quelques exemples de projets de Région de Nyon :

- Les transports publics :

Un fonds de crédit a été accepté pour les 10 prochaines années pour les transports publics. Préavis 24-2023 Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante a été adopté.

	Axes stratégiques	Coûts estimatifs
1 Exploitation	Appui aux expérimentations d'offres supplémentaires pour répondre aux besoins des habitants (notamment pendulaires) ainsi que des loisirs, et développer des offres spécifiques dans les sous-régions	CHF 5'400'000
2 Marketing	Développement d'une stratégie de promotion de la mobilité durable	CHF 1'500'000
3 Innovation	Réponses aux opportunités et besoins d'innovation en phase avec les enjeux de transition écologique	CHF 2'400'000
TOTAL fonds mobilité collective et innovante		CHF 9'300'000

Au vu de ce chiffrage estimatif, le Comité de direction propose de constituer un fonds affecté alimenté par les communes partenaires à hauteur de CHF 9/habitant/an et pour 10 ans, sur la base des statistiques de la population communale de 2022.

Dans ce domaine de transport public, le train NStCM n'est pas encore assez efficace car il manque des croisements des trains, pour pouvoir mettre sur tout le trajet les trains tous les quarts d'heure. L'optimisation demandée pose un problème car l'investissement est conséquent.

- Le bois :

Valorisation du bois, beaucoup de communes sont propriétaires de bois. Pour optimiser le bois des forêts on coupe le bois dans les communes et il va ensuite dans une scierie à Bulle à Fribourg. Donc un projet de créer une scierie intercommunale est en pourparler.

- « Le Lapin Blanc, Télé-Dôle »

Vich a des actions et est donc copropriétaire de Télé-Dôle. Depuis juin 2021 aucune nouvelle de la part du Codir sur l'évolution de ce chantier. C'est par la presse que nous apprenons en décembre 2022 et janvier 2023 que les coûts allaient encore une fois augmenter pour atteindre vraisemblablement un montant final de minimum EUR 5,5 millions. C'est par la presse et en lisant le rapport annuel de Télé-Dôle SA que nous apprenons également qu'une filiale Télé-Dôle France avait été créée et que cette dernière allait progressivement céder ses propres actions à la Sogestar (entreprise d'exploitation française). Sogestar devrait devenir copropriétaire de Télé-Dôle France à hauteur de 75 % au terme des 25 prochaines années.

Tout est disponible sous le site de Région de Nyon.

- **ORPC** : délégué M **Claudio GRECO**. Également des changements au niveau des membres du CODIR et des délégués, ainsi que le commandant, l'ORPC fonctionne bien, il a retrouvé de la stabilité. Chantier sur deux ans sur le bâtiment à Prangins, qui va être adapté et rénové.

- **AISE** : déléguée Municipale M^{me} **Antonella SALAMIN** : Les élèves de 7-8P, vont déménager à Coinsins et les 5-6P de Coinsins viendront à Vich. Le projet était de regrouper les 5, 6, 7 et 8P dans un seul bâtiment, mais pour l'instant Duillier à deux classes vides et a décidé de garder les élèves sur leur commune. L'AISE a engagé à 60 % un travailleur social de proximité pour aborder et discuter avec nos jeunes, qui patrouillera sur les différentes communes de l'AISE. Cette personne est spécialisée pour faire de la prévention auprès des jeunes.

- Remise des jetons de présence période juin 2022-juin 2023

Le **Président** précise que les conseillers peuvent passer auprès de la **secrétaire** pour récupérer leur somme des jetons de présence. Le **secrétaire** précise que les jetons sont de 10 CHF par présence en séance de Conseil Communal, la somme couvre les conseils de juin 2022 à juin 2023.

Le **Président** est heureux pour Vich du déroulement de la campagne de recrutement pour les élections complémentaires. Nous avons informellement 12 candidats intéressés. Il en faudra 14, deux en tant que Conseillers et 12 suppléants. Une élection réussie renforce la légitimité du Conseil Communal.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Cyrille GHISTE** a à disposition une initiative populaire fédérale concernant les personnes handicapées.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 22h40.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
Charles de MESTRAL



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

Vice-Président
M. Christian BRONSIL